

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

THOMAS CHAPPAIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

DISCOURS DE M. L. G. DESJARDINS

DÉPUTÉ DE MONTMORENCY.

Sur les finances de la province

Séance du 21 février 1890.

(Suite)

LA DETTE FLOTTANTE

La partie des obligations de la province dont les membres du gouvernement actuel et leurs amis s'alarmaient le plus autrefois, c'était ce que l'on appelle la dette flottante. On se rappelle leurs lamentations à ce sujet. A leur arrivée au pouvoir, les nouveaux ministres nous dirent qu'il fallait de toute nécessité consolider la dette flottante, que sans cette opération le crédit de la province serait menacé, et qu'en conséquence il ne devait pas retarder inutilement d'un mois, d'une semaine à la faire. C'est le prétexte qui servit au gouvernement pour obtenir le consentement de ses partisans à l'emprunt qu'il voulait faire. L'hon. trésorier avait fait calculer la dette flottante, et il l'établissait au montant de \$3,788,434 le 31 janvier 1887.

Le gouvernement qui feignait de tant s'alarmer à la session de 1887 d'une dette flottante de \$3,788,434, ne nous a rien dit aujourd'hui, par la bouche de l'honorable trésorier, de la dette flottante actuelle. Pourquoi ce changement ? Pourquoi ces deux poids et ces deux mesures ? Pourquoi la quiétude a-t-elle succédé aux alarmes ? Est-ce que nous n'avons pas une dette flottante aujourd'hui ? Assurément oui, et elle est beaucoup plus élevée qu'à la date du 31 janvier 1887. Il est facile d'en calculer la somme d'une manière très approximative. Voici :

Le 31 décembre 1889, la province devait pour dépôts temporaires, y compris les dépôts des compagnies des chemins de fer..... \$ 2,273,153

Le 31 décembre 1889, la balance des subventions en argent et en terres converties en argent, autorisées par la loi en faveur de plusieurs compagnies de chemins de fer, état de..... 2,421,341

Il y a à payer la part de la minorité protestante dans le règlement des biens des Jésuites, en chiffres ronds..... 62,000

Aux sommes qui précèdent, il faut ajouter la balance des dépenses spéciales que le gouvernement porte au compte du capital et qu'il a fait voter par la chambre—balance pour 1889-90..... 186,503

Montant total de ces dépenses inscrites au budget de l'année prochaine 1889-90..... 912,000

Montant..... \$5,854,989

Et pour faire face à

ces obligations de la dette flottante au fur et à mesure qu'elles arriveront à échéance il n'y avait le 31 déc. 1889 qu'une balance, déduction faite de \$42,225 de mandats impayés, de..... 676,955

Montant..... \$5,178,044

Faisons maintenant la comparaison des obligations de la dette flottante actuelle avec celle à la date du 31 janvier 1887 :

Dette flottante actuelle..... \$5,854,989
Dette flottante le 31 janvier 1887..... 3,788,434

Augmentation..... \$2,066,565

C'est donc une augmentation de plus de deux millions de piastres. Contre la dette flottante actuelle nous n'avons que la balance de dépôts des compagnies de chemins de fer, moins de sept cent mille piastres, tandis que contre la dette flottante le 31 janvier 1887, il y avait les arrérages des impôts sur les corporations commerciales, les sommes dues à la province par la cité de Montréal et par la province d'Ontario, et de plus la somme que l'on pouvait alors espérer pouvoir retirer des montants dus au fonds d'emprunt municipal.

La situation de la dette flottante est donc beaucoup plus grave, beaucoup plus inquiétante aujourd'hui qu'elle pouvait l'être à la fin de janvier 1887. Cependant, le ministre qui était alors si alarmé qu'il lui fallait emprunter sans le moindre délai, s'inquiète si peu maintenant de la dette flottante, qu'il ne juge pas même à propos d'en faire dire un mot à la chambre par l'honorable trésorier, dans le discours du budget.

LES DEPOTS DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

Depuis six mois le gouvernement a vécu d'emprunts que j'appellerai forcés. Il devrait avoir la franchise de l'admettre.

La loi autorise le gouvernement à garantir l'intérêt des débiteurs que les compagnies de chemins de fer, placent sur le marché monétaire, à la condition que ces compagnies lui fassent le dépôt de la somme suffisante avec les intérêts sur le dépôt pour rencontrer l'intérêt des débiteurs garanties par lui. L'année dernière, trois compagnies se sont prévaluées de la loi. Elles ont déposé la somme de \$2,229,000 entre les mains du gouvernement pour garantir l'intérêt pendant dix ans, de plusieurs millions de piastres de débiteurs qu'elles ont négociées sur le marché monétaire. Le gouvernement a contracté l'engagement de payer l'intérêt des débiteurs à la place des compagnies. Le montant annuel que le gouvernement aura ainsi à payer est de \$273,000. C'est donc pour les dix ans, l'obligation de payer \$2,730,000 que le gouvernement a contractée. La différence entre le montant des dépôts

et celui des intérêts à payer est de \$500,000. Si le ministère avait placé les \$2,229,000 qu'il a reçus en dépôt, l'intérêt composé aurait comblé cette différence d'un demi million.

Mais voici ce que le gouvernement a fait. Dès la fin de février 1889, il ne lui restait par un sou du fameux emprunt de trois millions et demi fait à peine un an auparavant. Il était sans ressource et étreint par ses embarras financiers causés par ses prodigalités et ses extravagances. Il lui fallait absolument de l'argent, et par gros montants. Mais revenir si tôt devant la chambre pour lui demander l'autorisation de faire un nouvel et deuxième emprunt de trois à quatre millions de piastres, malgré son audace, le ministère ne s'en sentait pas le courage. Il avait pourtant eu bien des témoignages de la commission facile de sa majorité parlementaire, après l'avoir déjà fait passer par de si rudes épreuves.

Mais tout de même il crut qu'il serait peut-être dangereux de dire à la chambre qu'il lui fallait encore plusieurs millions, après lui avoir déclaré, en 1887, qu'il n'emprunterait que pour payer les obligations contractées par ses prédécesseurs. Il comprit qu'il ne pouvait plus se servir de ce prétexte. Il recula devant la tâche et le péril qu'elle lui faisait entrevoir.

Pressé par les échéances, le gouvernement se retourna vers les deux millions et quart des dépôts des compagnies de chemins de fer, et les regarda d'un œil d'envie. Sa décision était prise. Plutôt que de courir le danger de demander à la chambre l'autorisation d'emprunter une seconde fois, il allait tout simplement livrer l'assaut aux dépôts des compagnies de chemins de fer et les employer à payer ses dettes, à lui, le gouvernement. Par ce moyen, il pourrait peut-être ajourner jusqu'après les prochaines élections générales la demande à la chambre d'une loi pour lui permettre d'emprunter encore quelques millions. Ainsi le gouvernement a vécu depuis à même les dépôts qu'il avait reçus pour payer l'intérêt des débiteurs dont il a rendu la province responsable. Et le 31 décembre dernier, des deux millions et quart de dépôts, il ne restait que la balance relativement modique de moins de sept cent mille piastres. Et je dis que le gouvernement a fait, depuis la dernière session, un emprunt forcé de plus d'un million et demi de piastres sans l'autorisation de la chambre.

Voyons donc vers quelle catastrophe financière ce gouvernement fait marcher la province au pas de course.

L'emprunt de \$3,500,000 est dépensé jusqu'au dernier son depuis un an. Les huit cent mille piastres et plus reçues des corporations commerciales depuis le jugement du Conseil Privé sont aussi toutes dépensées.

Des \$100,000 d'Ontario et des \$125,000 de Montréal, il y a longtemps qu'il ne reste pas un centin.

Des \$700,000 et plus de revenu additionnel, perçus, depuis 1887, des terres de la Couronne et des licences,

il n'y a pas la couleur d'un sou dans le trésor.

Et des \$2,229,000 de dépôts des compagnies de chemins de fer, il ne reste que six à sept mille piastres que le gouvernement aura tout déboursées dans peu de mois.

En prenant le total des sommes qui précèdent, nous constatons qu'en sus des revenus que l'ancien gouvernement percevait, le ministère actuel a dépensé près de sept millions de piastres en trois années de pouvoir.

N'ai-je pas cent fois raison de dire que du train que le gouvernement mène les affaires financières, il conduit rapidement la province à un désastre.

UN AUTRE EMPRUNT TRÈS PROCHAIN

Il est de mon devoir d'attirer la plus sérieuse attention de la chambre et de la province sur un des côtés les plus graves de la situation de nos affaires financières. Je dois d'abord exprimer ma grande surprise de ce que l'honorable trésorier ne nous en ait pas dit un seul mot.

Il est certain que le gouvernement va être très prochainement obligé d'emprunter un montant considérable. En voici la preuve irréfutable.

Par son budget général et son budget supplémentaire pour l'année courante, 1889-90, le gouvernement a calculé qu'il lui faudrait payer pour les dépenses spéciales qu'il porte au compte du capital, et pour les subventions aux chemins de fer, la somme de \$1,214,000 en chiffres ronds. Pendant les six premiers mois de l'année, il a payé à compte de ce montant la somme de \$432,000. Il lui reste donc \$782,000 à payer, suivant ses propres calculs, pendant l'exercice en cours.

Dans le budget général de l'année prochaine, 1890-91, le gouvernement calcule qu'il aura à dépenser, pour dépenses spéciales imputables, suivant lui, au capital, la somme de \$912,000 et \$640,000 pour subventions aux chemins de fer soit un total de \$1,452,000. Le gouvernement aura aussi à payer bientôt la part de la minorité protestante dans le règlement de l'affaire des biens des Jésuites, soit \$62,000. Il aura à déboursier \$400,000, en chiffres ronds, d'ici au 30 juin 1891, pour l'intérêt des millions des débiteurs des chemins de fer dont il est responsable.

Calculons maintenant le montant de déboursés imputables au capital que le gouvernement aura, suivant ses propres calculs, à faire d'ici au 30 juin 1891 :

Balance pour l'année courante 1889-90..... \$ 782,000

Montant d'après le budget général de l'année prochaine, 1890-91..... 1,452,000

Part de la minorité protestante dans l'affaire des Jésuites..... 62,000

A rembourser sur les dépôts des compagnies de chemins de fer pour l'intérêt des débiteurs, en chiffres ronds..... 400,00

Montant..... \$ 2,696,000

C'est donc, en chiffres ronds, deux millions sept cent mille piastres de déboursés, suivant lui, tous imputables au capital, que le gouvernement aura à faire jusqu'au 30 juin 1891. Pour faire face à ces obligations dont les échéances vont rapidement se succéder, le gouvernement n'avait le 31 décembre 1889, que la balance disponible de \$676,955, déduction faite de \$42,225 de mandats impayés à cette date.

Établissons la différence comme suit :

Montant à payer jusqu'au 30 juin 1891..... \$2,696,000
Moins balance en caisse le 31 décembre 1889..... 676,955

Balance pour laquelle il n'est pas pourvu..... \$2,019,045

Voilà donc plus de deux millions de piastres, de déboursés à faire pour lesquels il n'y a pas un sou de disponible. Je n'hésite pas à dire que le devoir impérieux de la chambre, avant de se séparer, est d'exiger que le gouvernement lui dise où et comment il entend se procurer les ressources financières pour rencontrer ces déboursés.

Il est évident que le gouvernement est obligé d'emprunter de nouveau. Va-t-il faire des emprunts temporaires ou un emprunt permanent d'une couple de millions ? Les emprunts temporaires ne feraient qu'ajourner l'emprunt permanent. Il faudra toujours que le ministère en vienne là. L'honorable trésorier n'a pas jugé à propos de nous dire comment il allait se procurer l'argent nécessaire pour payer les dépenses du capital qu'il lui faudra faire d'ici au 30 juin 1891. La chambre et la province ont le droit de le savoir. Notre devoir est d'exiger qu'on nous le dise.

Malgré son silence sur ce point, et ses réticences sur d'autres, l'hon. trésorier en a dit cependant assez pour nous faire comprendre que la politique du ministère est de continuer à augmenter la dette de la province. Il nous a déclaré que, loin de diminuer, le compte de l'intérêt va aller en augmentant. Qu'est-ce que cela signifie ? Évidemment qu'il faut de nouveaux emprunts. Sans nouveaux emprunts le compte de l'intérêt ne pourrait pas augmenter.

UNE VUE D'ENSEMBLE

Plusieurs des détails des affaires financières ayant déjà été longuement discutés, je me suis surtout attaché à examiner les grandes lignes de la question. Avant de terminer mes remarques, je crois qu'il est très important de prendre une vue d'ensemble de la situation, non seulement telle que je viens de la tracer par des données et des calculs incontestables mais aussi en la jugeant sûrement dans l'avenir prochain et redoutable que la politique si déplorable du ministère lui prépare.

En 1886, sous l'ancien gouvernement, la province avait un budget des dépenses ordinaires de trois millions de piastres en chiffres ronds.

Aujourd'hui, ce budget dépasse

\$3,780,000, soit une augmentation de plus de trois quarts de millions de piastres. Les obligations totales de la dette fondée et flottante dépassent vingt-sept millions de piastres, soit, comme je l'ai prouvé, une augmentation de plus de cinq millions depuis l'avènement du ministère actuel au pouvoir.

Nous sommes actuellement en face d'une dette flottante de près de six millions de piastres.

Voilà la situation telle qu'elle est aujourd'hui.

Que sera-t-elle dans un avenir très prochain, si la chambre et la province permettent au gouvernement de continuer sa course vertigineuse dans la voie de l'extravagance ?

Ce qu'elle sera, il est très facile de le prévoir.

Le gouvernement se lance dans toutes sortes d'entreprises, dans toutes sortes d'aventures. Il pousse partout à la dépense. Il provoque partout les demandes, les sollicitations, les exigences. Il fait maints projets sans en peser les difficultés, les dangers, les conséquences. C'est à un tel point que l'honorable trésorier n'a pu s'empêcher, timidement si l'on veut, de pousser un cri d'alarme, en voulant réagir contre la tendance de plus en plus accentuée de tout attendre du gouvernement.

Quelle situation financière cette politique si inconsidérée, si hasardeuse, si dangereuse, du gouvernement va-t-elle produire en très peu de temps, si on le laisse faire ?

Ce qu'elle sera certainement, le voici :

Bientôt, très prochainement, la dette de la province dépassera trente millions de piastres.

En très peu d'années, le gouvernement sera obligé d'emprunter sept à huit millions de piastres.

Le compte de l'intérêt sera ainsi bientôt augmenté de \$300,000 annuellement.

Tout cela portera aussi bientôt le budget annuel des dépenses de la province à quatre millions et quart.

(A suivre)

Agriculture

MANIÈRE DE TRAIRE LES VACHES

On trait les vaches en diagonale, c'est-à-dire qu'on saisit d'une main le trayon du côté droit et de l'autre main le trayon opposé du côté gauche, puis les deux autres. Mais il n'est pas moins utile, il est même plus nécessaire d'observer d'autres conditions : traire à heures fixes ; ne pas brutaliser les vaches ; être doux et patient avec elles, afin qu'elles laissent couler leur lait avec plaisir ; ne les corriger que quand il est absolument nécessaire ; manipuler doucement les trayons avant de commencer à traire réellement ; saisir les trayons assez haut pour comprimer une portion de la glande du pis ; employer une traction et une pression suffisantes en élevant et en abaissant chaque main régulièrement et alternativement ; enfin traire à fond jusqu'à ce que le pis soit complètement vide.

FLEULETON DU COURRIER DU CANADA

27 Février 1890—No 62

LES ÉPREUVES

—DU—

CŒUR.

(Suite)

Madone pressait Pascal dans ses bras avec une sorte de furie de tendresse.

—Je savais bien, disait-elle, je savais que tu me trouverais ! Tu ne pouvais pas m'abandonner, car je serais morte au milieu des géliers.

Elle ajouta au milieu de ces caresses :

—Où allons-nous, grand-père ?

—Dans le bois, avec les loups, répondit-il.

XV

LUC AUUVILLIERS

Dans le cabinet de maître Aubry venait d'être introduit un homme âgé d'environ quarante ans. Haut de taille, robuste, n'ayant pas un cheveu blanc, il paraissait avoir con-

servé la verdeur et l'entrain de la jeunesse. Les épreuves avaient fondu sur lui sans l'abattre, comme les chênes subissent sans plier les efforts de l'orage et les fracas de la foudre. On devinait, en le voyant, qu'il possédait une nature loyale, brusque peut-être, mais excellent à coup sûr.

—Ne m'attendiez-vous pas ? demanda-t-il à Auguste Aubry qui jouait d'une façon fort machinale avec un couteau d'ivoire. Il me semblait avoir annoncé mon retour d'une façon précise...

—Très précise en effet, Monsieur... Permettez-moi de vous demander alors d'où provient votre embarras.

—J'éprouve moins un embarras qu'un regret. Vous êtes un galant homme, un homme de cœur et d'énergie et il m'en coûte de vous causer une déception.

—Encore ! murmura Luc Auuvilliers, je croyais avoir subi assez d'épreuves... parlez cependant, Monsieur, rien ne m'est plus douloureux que l'incertitude ; un chagrin poignant m'effraie moins qu'un doute... Il s'agit de ceux dont je vous ai chargé de chercher les traces ?

—Oui, répondit l'avocat.

—Ainsi, Pascal Marsan ?

—Disparu depuis longtemps.

—Son fils Olivier ?

—Habite Paris.

—Et l'enfant ? demanda Luc Auuvilliers.

—Je vais vous parler de l'enfant... Son père venait de la reprendre chez lui, il s'occupait enfin de son instruction, sinon de son bonheur, lorsque soudainement la petite fille a été enlevée...

—A-t-il fait des recherches ?

—Des recherches infructueuses.

—Ainsi, s'écria Luc Auuvilliers, je viens le cœur content et joyeux, battissant encore des châteaux en Espagne, en attendant l'heure d'en construire en France. Je me réjouissais d'être riche non pour moi, mais pour ma sœur, pour Claire, pour ses enfants, et j'apprends à la fois que je suis sans famille, et que si la peste avait fauché dans cette ville, elle ne m'eût pas laissé un plus grand nombre de morts. Si vous saviez combien j'aimais ma sœur et sa fille ! Et ce n'est point assez de les avoir perdues, il régnait dans la façon dont me sont enlevés ces derniers parents un mystère qui m'effraie. Un médecin ne pourrait me dire de quelle maladie est morte Claire ? Qui sait ! Sans doute de chagrin... Je connais sans avant mon départ pour les Indes Olivier Marsan. C'était un jeune homme de vingt ans, doué d'une de ces beautés foudroyantes auxquelles les femmes résistent mal. Quand ma sœur m'apprit qu'il demandait Claire en mariage, je soulevai des objections, je la suppliai d'attendre, d'a-

vertir sa fille des dangers présentés par le caractère d'Olivier. Ma sœur ne put enrayner une passion violente : Claire s'obstina dans son vouloir, et je promis de la doter. Faible dot : cent mille francs ! Je l'aurais quadruplée si j'avais eu confiance, mais il me semblait prudent de ne point remettre entre les mains d'Olivier la fortune de Claire, et de conserver à celle-ci une large indépendance pour l'avenir. Des malheurs étonnants fondirent sur moi, et cette misérable somme de cent mille francs ne fut pas même payée... Qui sait si la pauvreté de Claire ne contribua pas à doubler son malheur. Une certaine honte s'empara de moi ; pour la première fois je mentais à ma promesse, je faisais faillite à ceux qui mettaient en moi tout leur espoir. De cette fortune, il restait des épaves. Je crus pouvoir les recueillir assez vite pour que ma sœur et sa fille ne souffrissent pas de malheurs. Je me trompai. Les tentatives, les rêves se succédèrent, j'empruntai à des amis généreux, afin de recommencer le négoce, unique moyen de me reconstruire une fortune. Ces avances je les remboursai vite, je doublai mes spéculations, afin de me retrouver promptement à même de tenir ma parole et de remplir mes engagements. Que vous dirai-je, j'en vins à me dire que d'un lien d'écriture pour expliquer ma conduite, mieux vaudrait arriver le cœur gonflé de ten-

dresse, les mains pleines de ducats et je retardai d'envoyer une lettre qui, peut-être, eût prévenu bien des malheurs. Je me faisais une si grande joie de jouer le rôle d'un dieu tutélaire, d'installer ma sœur dans mon hôtel, avec Claire... J'essayais de ne point songer qu'elle avait un mari. Je l'avais vu peu de temps, mais tout en lui me repoussait, tout trahissait le mystère. On le devinait avide de vivre, ambitieux sans volonté de travailler, affamé de jouissances, et subordonnant tout à la satisfaction d'appétits impérieux. D'autres fois j'essayais de me rassurer sur son compte. Sans doute, me disais-je, Olivier est donné de passions vives, il aime le luxe, sans vouloir le conquérir par le travail ; mais son cœur n'est pas gâté. S'il rend Claire heureuse, qu'est-ce que cela me fera de lui compter une pension plus forte ? Tout le monde n'est pas comme toi, vieux Luc ! tout le monde n'a pas le courage de museler les passions de la jeunesse, pour vivre comme le plus avarié des négociants. Il est impossible que le fils de Pascal soit complètement mauvais. J'avais connu celui-ci dans ma jeunesse. C'était alors un brillant prix de Rome pour la gravure, apte à tous les arts, faisant des vers ravissants, jouant de tous les instruments avec une facilité égale. Plus de cœur encore que d'intelligence ! Olivier n'eût jamais été un obstacle à mes desseins ; les hommes

à passions vives se manient facilement : incapable d'aimer longtemps et de donner tout son cœur, il m'eût confié Claire et l'enfant... Cette enfant eût été mon bien, ma joie ; je l'aurais franchement adoptée. Toute petite elle se fut attachée à moi, avec la candeur de son âge. Et de tous ceux qui me manquent aujourd'hui, c'est elle que je regrette davantage. Vous avez prononcé un mot étrange tout à l'heure, vous avez dit qu'elle avait été enlevée... Enlevée à son père, alors puisqu'Olivier l'avait chez elle...

—Qui enlevée de chez lui.

—Mais la police doit agir, la police la retrouvera Olivier a d'ailleurs un trop grand intérêt à reprendre son enfant pour ne point multiplier tous les efforts imaginables.

—Ces efforts sont vains pour le moment, répondit maître Aubry. Voulez-vous avoir en moi une confiance absolue ?

—Complète.

—Eh bien jusqu'à ce que je vous dise qu'il est possible de reprendre l'enfant de Claire ne cherchez pas à la retrouver.

—Encore un mystère ! s'écria M. Auuvilliers.

—Et celui-là est plus douloureux que vous ne pouvez l'imaginer.

(A suivre)

ANNONCES NOUVELLES

Lingerie à bon marché—Behan Bros.
A vendre.
Chemin de fer du Lac St-Jean, voir 4ème page.

CANADA

QUEBEC, 26 FEVRIER 1890

OU CELA VA-T-IL S'ARRÊTER ?

Le gouvernement Mercier a souvent protesté qu'il n'avait pas donné de lettres de crédit.

Que veut donc dire le document suivant :

Département des travaux Publics.
Québec, 9 octobre 1889.

A. Charlebois, écrivain,
Entrepreneur, Québec.

Monsieur,
En réponse à votre lettre de ce jour demandant un acompte de \$70,000 sur vos comptes courants, pour ouvrages faits par le département depuis le 26 septembre 1888 jusqu'au premier du courant et produits jusqu'à cette date, j'ai l'honneur de vous informer que je suis autorisé à vous dire que cette somme de \$70,000 sera payée à vous ou à votre ordre aussitôt après la clôture de la prochaine session, pas plus tard que le 1er mai prochain.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

DAVID A. ROSS,
Commissaire ad interim.

En voilà une lettre de crédit. Et pour une somme de \$70,000.

Cette lettre de crédit couvrirait certainement des travaux qui n'avaient pas été autorisés par le parlement, comme le mur d'enceinte, le fameux mur d'enceinte.

N'est-ce pas là une violation flagrante des privilèges de la législature.

Dans cette affaire du mur d'enceinte le gouvernement Mercier essaie de rejeter la responsabilité sur le cabinet Ross. Mais il est impossible à faire sa preuve. Au contraire les témoignages de M. Lesage et de l'honorable M. Ross devant le comité des Comptes-Publics établissent que l'ordre de faire ces travaux à la journée a été donné par le gouvernement Mercier.

On est déjà rendu à une estimation de dépense de \$113,000.

Où cela va-t-il s'arrêter ?

UN AUTRE PROJET

Notre confrère de la *Vérité* s'élève vigoureusement contre l'idée de faire voter \$10,000 par la Législature pour l'Université de Toronto.

Voici en quels termes il formule ses objections :

M. Mercier a juré de faire plaisir aux Anglais, coûte que coûte. Les journaux conservateurs, à force de lui dire qu'il a froissé et exaspéré la minorité protestante, ont fini par le convaincre, apparemment, que c'est vrai. On dirait d'un homme qui veut se racheter d'importants péchés par le sacrifice d'un grand nombre de "frères séparés" avec une ardeur que tous regrettent de voir dépensée dans une œuvre aussi futile. Car ce n'est pas en faisant des courbettes devant messieurs les Anglo-saxons qu'on leur impose le respect, ni qu'on parvient à gagner leur amitié. Rendez leur justice, puis tenez-vous debout devant eux, voilà la vraie recette. Jusqu'ici, M. Mercier paraissait l'avoir comprise, et c'est ce qui faisait sa force à la chambre, et surtout devant le pays. Par contre, l'opposition haïssait chaque jour davantage dans l'estime des gens sensés précisément parce qu'elle semblait compter sur la faveur des Anglais pour arriver au pouvoir. Voilà que le premier ministre prend la même posture vis-à-vis de la minorité. C'est un faux pas imparable à tous les points de vue.

L'autre jour, nous avons vu M. Mercier, au mépris de la justice, des intérêts du pays et de sa propre dignité, employer toute son influence pour faire passer l'odieuse loi Hall qui fait des collègues anglais une classe privilégiée. Aujourd'hui, il donne avis qu'il demandera à la chambre la somme de dix mille piastres... pourquoi ? Pour aider l'Université protestante de Toronto à reconstruire ses édifices détruits par un incendie. C'est incroyable, mais c'est parfaitement vrai—Où, M. Mercier va-t-il demander de prendre dans notre caisse provinciale, si peu remplie, la somme de dix mille piastres pour la donner à une institution de Toronto qui peut facilement trouver l'argent dont elle a besoin dans la riche province d'Ontario.

S'il s'agissait de secourir des malheureux de la province voisine, des incendiés, des affamés, des inondés, nous ne dirions rien ; car le chrétien fait l'aumône à son prochain nécessaire sans se demander si celui qui lui tend la main est catholique, juif, protestant, musulman ou infidèle. C'est la parabole du bon Samaritain qui nous enseigne d'agir ainsi. Mais ici, il n'est pas question de secourir des pauvres, des misé-

rables, des déshérités de la fortune ; mais de contribuer à la reconstruction d'une université protestante qui ne nous demande rien, et qui nous renverra peut-être notre argent. De toute évidence, M. Mercier ne veut faire cette largesse que pour se créer un peu de popularité malsaine parmi les électeurs anglais de cette province et pour favoriser ses alliés gâtés d'Ontario. Nous protestons de toutes nos forces contre cette extravagance.

PETITE GAZETTE

L'hon. juge Pagnuelo est parti mardi pour un voyage en Floride.

Il paraît maintenant résolu que M. Henri Trudel, étudiant en droit, fils de feu l'honorable sénateur Trudel, succédera à son père au siège éditorial de l'*Etendard*.

Les sénateurs et députés se sont réunis hier, à deux heures, dans la grande salle des ministres, pour offrir à Sir John A. Macdonald, son portrait grandeur naturelle.

En vertu d'un décret du président de la République française, en date du 9 courant, M. Dubail, consul général à Québec, est nommé à La Haye, Hollande, et M. de Tarenne, consul à Dublin, est nommé consul à Québec.

Une retraite spéciale pour les jeunes gens s'ouvrira dimanche soir, à la Congrégation de la Haute-Ville. Elle sera prêchée par le Rév. Père Caron, S. J.

Il y a à Rome, au couvent de St-Philippe de Néri, une religieuse âgée de 82 ans, à laquelle le père Bernarda Clendi, de l'ordre des Minimes, a dit, il y a quarante ans, à son lit de mort qu'elle verrait une preuve de la colère de Dieu en l'année 1890, elle ajoute que l'influenza n'est qu'un commencement.

Le conseil législatif a adopté plusieurs bills de peu d'importance.

Un débat s'est élevé à propos du bill concernant les asiles d'aliénés.

M. de LaBruyère a proposé que les contrats devraient être ratifiés par le gouvernement. Cette proposition a été rejetée par un vote de 11 contre 9, l'honorable M. Archambault votant avec la minorité.

Le bill a été lu pour la troisième fois sur la même division.

PARLEMENT FEDERAL

Ottawa, 26 février 1890.

La séance s'ouvre à 3 h. 15.

Après la présentation et la lecture des pétitions, Sir Hector Langevin, répondant à M. Prior, dit que le gouvernement est actuellement en négociations avec le gouvernement impérial relativement à l'agrandissement de la cale sèche et des fortifications à Esquimaux. M. Colar, répondant à M. Annot, dit que la nourriture donnée aux employés à bord des vapeurs du gouvernement *La Canadienne*, *Le Druid*, *Le Napoleon III*, a coûté l'an dernier \$10 par mois et que ce n'est pas l'intention du gouvernement de demander cette année par la voie des journaux des souscriptions pour la fourniture de ces vivres.

Sir John Thompson, répondant à M. Laverge, dit que la peine du fouet est imposée dans certains cas dans les pénitenciers du Nord-Ouest, mais, que le gouvernement n'a pas été informé, bien qu'il ait demandé des renseignements à ce sujet, qu'un prisonnier ait été fouetté pour tentative de fuite, au pénitencier de Stony Mountain, ni que ce prisonnier ait été deux jours après, envoyé à l'asile des aliénés de Kingston. Il existe des règlements faits par les autorités des pénitenciers relativement aux punitions et ces règlements sont soumis à l'approbation du gouvernement. Les règlements actuels sont jugés satisfaisants.

Sir J. Macdonald répondant à M. Laurier, dit que le gouvernement a reçu de la part du conseil municipal de St-Sauveur de Québec, une pétition demandant de l'aide après le désastreux incendie de mai dernier et que cette pétition fait l'objet de la considération du gouvernement.

M. Costigan répondant à M. Landerkin, dit que le gouvernement n'a pas l'intention de dispenser les marchands de payer une honoraire pour l'inspection de leurs poids et mesures.

M. Haggart répondant au même, dit que le gouvernement n'a reçu aucune plainte relativement au taux actuellement imposé pour l'enregistrement des lettres et qu'il n'a pas l'intention de diminuer ce taux.

M. Foster, répondant à M. Guillet, dit que le gouvernement n'a pas l'intention de présenter pendant cette session de bill en faveur d'une certaine classe de faillites. M. Prior propose l'adoption de la résolution suivante : "L'outillage et les machines destinés à l'exploitation de mines ne devraient pas être soumis, aux droits de douane quand ils sont importés au Canada pour cet objet." M. Prior dit que la Colombie possède

des usines où l'on pourrait fabriquer ces machines, mais qu'elles ne sont pas disposées à faire des expériences très coûteuses qu'il faudrait faire avant de pouvoir produire exactement les machines requises parce que la demande de ces dernières serait très limitée. Le cas est bien différent aux Etats-Unis. On y fait les expériences nécessaires et ensuite l'on fabrique ces machines en grand, parce qu'on sait qu'on en aura l'écoulement, ce qui permet de les vendre à un prix moins élevé.

M. Mulock propose de modifier la résolution en statuant que les droits de douane seront enlevés sur les machines qui ne sont pas fabriquées au Canada.

M. Foster dit que cette question met en conflit plusieurs intérêts. Il y a par exemple les propriétaires de mines qui ont importé de ces machines, payé les droits et établi à grands frais des exploitations de mines qui souffriraient ainsi d'une concurrence injuste. Mais d'un autre côté, le gouvernement comprend que l'exploitation des mines a besoin d'être protégée et il se propose de considérer avec attention les deux côtés de cette question dans les changements qu'il fera subir au tarif.

M. Foster demande à M. Platt de laisser au gouvernement le temps de faire connaître sa politique à ce sujet et de vouloir bien retirer sa résolution.

M. Platt refuse. M. Mara propose d'ajourner le débat jusqu'à ce que le gouvernement ait fait connaître sa politique à ce sujet.

La Chambre appelée à voter adopte la motion d'ajournement du débat par 116 voix contre 77.

M. Rinfret demande communication de toutes les pétitions et correspondances concernant le changement qui a eu lieu dans le transport des malles, de la station de Craig's Road, sur le Grand-Tronc, à Leeds, comté de Mégantic.

M. Rinfret dit que le changement qu'on a fait dans le transport de ces malles est désavantageux pour les intéressés.

M. Haggart dit que ce changement a été proposé par l'inspecteur des postes et qu'il le croit avantageux.

La motion est adoptée.

A six heures la Chambre s'ajourne.

SEANCE DU SOIR

La plus grande partie de la séance du soir a été consacrée aux débats sur la motion de M. Wilson demandant le rappel de la loi de franchise électorale pour qu'on se serve de nouveaux des listes provinciales.

MM. BÉCHARD, FISET et CHOCQUETTE ont entre autres pris la parole à ce sujet. D'après le dernier, le gouvernement n'aurait fait cette loi que pour s'en faire un instrument politique et la preuve c'est qu'il nomme officiers réviseurs ses amis même lorsqu'ils ont été privés de leurs droits politiques comme cela a eu lieu dans son propre comté. On dit qu'il n'y a pas eu de pétitions contre la loi, mais toutes les protestations portées du côté gauche de la Chambre n'équivalent-elles pas à une protestation. Y avait-il eu des protestations contre les listes provinciales ? Mais pourtant on les a remplacées. Le plus fort argument contre les listes fédérales, c'est qu'elles coûtent trop cher à réviser. Il s'en suit qu'on ne les revise plus aussi souvent que la loi l'ordonne. Par conséquent le gouvernement viole sa propre loi.

Dans la plupart des comtés où il y a eu des élections depuis celles de 1887, on s'est servi des anciennes listes. La conséquence a été qu'un très grand nombre d'électeurs ont été privés du droit de voter dans leur propre comté.

La différence entre une revision et l'autre est de huit cents noms dont la moitié devraient être biffés et les autres ajoutés. Dans le comté de Richelieu, quand l'élection a eu lieu, dernièrement, il devait y avoir une différence de mille à douze cents noms entre les listes telles qu'elles étaient et les listes telles qu'elles sont.

MM. Charlton, Mills, Foster et Jones prennent tour à tour la parole sur le même sujet.

Les deux premiers citent particulièrement l'exemple des Etats-Unis dont la constitution dit que les membres de la Chambre du Congrès seront élus dans chaque Etat par les électeurs qui élisent les membres de la Chambre la plus populaire de la Législature locale. Aussi c'est à cette constitution de se prononcer sur les conditions requises chez les citoyens pour avoir le droit de participer à l'élection des membres du Congrès.

Le ministre des finances prononce un discours qui peut se résumer en ces mots : La loi actuelle a été adoptée en 1855 par le parlement après de longs débats. Les élections générales ont eu lieu ensuite et les adversaires de la loi n'ont pas trouvé d'écho dans la majorité des électeurs puisqu'ils n'ont pas pu arriver au pouvoir. Par conséquent à quoi bon à présent ressasser les vieux arguments puisqu'on sait que la majorité de la Chambre élue sous l'empire de cette loi est décidée à la maintenir.

M. Haggart, répondant aux adversaires de la loi actuelle, dit qu'aux Etats-Unis le Congrès a le droit de dire quel les seront les conditions requises des citoyens pour avoir le droit de prendre part à l'élection de membres de la Chambre.

Il a également le droit de diviser chaque Etat en districts congressionnels et de dire à quelle date auront lieu les élections de ses membres.

M. Wilson clot le débat par un discours où il accuse l'administration de n'avoir pas donné un relevé complet des dépenses qu'a coûtées la dernière revision des listes.

La motion est ensuite mise aux voix et rejetée par 99 contre 78.

Six membres conservateurs ont voté pour la motion. Ce sont : MM. Thérien, Coulombe, Dupont, Cimon, Labrosse et Smith, d'Ontario.

La Chambre s'ajourne à 1 heure précise.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

26 février 1890.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à trois heures et demie.

M. Forest propose, appuyé par M. Rocheleau, que le bill amendement la charte de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal soit mis sur les ordres du jour pour être révisé au comité général de la chambre.

M. de Grosbois propose que ce bill soit renvoyé à un comité spécial composé de MM. Casgrain, Blanchet, Hall, Pelletier, Robidoux, Gladu et Forest, afin d'entendre les intéressés et de tâcher d'arriver à une conclusion que pourraient désirer les autorités compétentes.

MM. Casgrain, Lafontaine et Leblanc prennent part au débat. Il se découvre enfin qu'il y a une entente entre les intéressés pour réviser le bill à un comité spécial, mais qu'on ne s'entend pas sur les noms.

Le comité spécial proposé par M. de Grosbois est reconstitué comme suit : MM. Casgrain, Blanchet, Cameron, Pelletier, Boyer, Lafontaine et Forest.

SEANCE DU SOIR

La chambre se forme en comité général sur le bill amendement la charte de la cité de Montréal, tel que modifié par le comité des bills privés, et rapporte progrès.

La chambre passe ensuite au bill amendement les lois concernant la corporation de la cité de Québec, tel que modifié par le comité des bills privés.

M. Murphy dit que d'après lui il convient de laisser au comité la responsabilité de son action, de répudier un contrat relatif à la conversion de la dette de la ville de Québec. Il donne un résumé des négociations faites en Europe pour convertir le dette, et demande à la chambre de donner à la corporation le pouvoir d'exécuter le contrat passé avec MM. Hanson et Coates. Il termine en demandant que la clause 30 amendée par le comité soit reconstruite comme originairement.

M. Tessier dit qu'il ne comprend pas pourquoi le député de Québec Ouest cherche tant à défaire ce que le comité des bills privés a fait pour mieux protéger les avantages de Québec. Ce que la chambre doit faire, c'est de laisser à la corporation la latitude pleine et entière de ratifier ou de rejeter l'arrangement que ses délégués ont conclu.

M. Pelletier déclare que le conseil n'a jamais demandé le projet de loi actuel et qu'il n'est pas exact que ce soit M. le maire Langelier qui ait rédigé la clause 30. Ce bill n'est réclamé que par les contracteurs. Les membres du conseil de Québec, ou du moins la majorité n'en veulent pas. D'ailleurs le contrat Hanson et Coates n'est pas le plus avantageux qui ait pu être conclu. Il propose un sous amendement remettant les choses comme avant l'adoption du contrat.

MM. Flynn, Murphy, Casgrain et M. Pelletier parlent, tour à tour, puis le sous amendement de M. Pelletier est mis aux voix et emporté par une imposante majorité.

Le projet de loi subit alors sa seconde lecture et la troisième lecture est remise à demain.

On continue le débat sur le projet de loi relatif à la Cie du gaz de Montréal. On procède au vote sur le sous-amendement de M. Boyer demandant que le bill soit un ordre spécial pour demain soir.

Le sous-amendement est rejeté par 25 contre 27.

Le chef de l'opposition déclare qu'il est opposé au bill *in toto*, et qu'il ne lui laissera pas faire un pas sans l'opposer. L'amendement de M. David est donc mis aux voix, et le vote donne le résultat suivant. Pour, 31 ; contre, 21.

L'Orateur nomme l'item 8 de l'ordre du jour : "Adresse pour correspondance au sujet de la nomination des Conseillers de la Reine," mais M. Robidoux, préférant ajourner la chose d'ici à quelques jours, ne fait pas sa motion.

M. Desjardins demande un état des montants que le gouvernement a payés, à même les \$2,220,755.22 des dépôts des compagnies de chemins de fer.

M. Desjardins accompagne sa motion de quelques remarques, insistant sur l'importance de fournir les renseignements demandés.

M. Sheehy dit que le gouvernement a utilisé les dépôts des compagnies de chemins de fer au meilleur de sa connaissance. Il aurait pu être dangereux de confier un aussi fort montant aux banques.

MM. Flynn, Desjardins, Hall, Nantel, Sheehy parlent à tour de rôle, puis on décide de changer l'avis de motion en une interpellation.

Après quelques affaires de routine, la chambre s'ajourne.

Le duc d'Orléans

Paris, 25—Le duc d'Orléans a été transféré aujourd'hui à la prison de Clairvaux.

Combat

Paris, 25—Cinq cents soldats du roi de Dahomey ont attaqué les postes français à Kotonou, Sénégal. Les Français les ont repoussés leur tuant 60 hommes.

Emin Pacha

Berlin, 25—Emin Pacha écrit qu'il a refusé l'offre du Khédive lui offrant le gouvernement du Soudan Oriental. Son intention, dit-il, est de retourner à Wadai et de reconquérir ce pays pour l'Allemagne.

Gladstone va parler

Londres, 25—M. Gladstone étudie le rapport de la commission P. neli. On s'attend qu'il fera un grand discours dans les cours des débats sur la motion de M. H. Smith, que la Chambre accepte et approuve le rapport.

Volours de diligences

Berlin, 25 février—Une bande de volours ont arrêté la diligence qui fait le service de la poste entre Sonderburg et Flensburg. Après avoir pressé assommé le conducteur et le postillon, ils se sont enfuis en emportant plusieurs sacs de lettres chargées et d'autres objets de valeur.

De retour à Paris

Paris, 25.—Le duc de Nemours et la fille de la princesse Blanche d'Orléans sont de retour à Paris. Ils étaient à Cannes, depuis l'arrivée en cet endroit, de l'empereur du Brésil. Le duc de Nemours et la princesse Blanche iront en Angleterre, en avril prochain, et demeureront quelques semaines au parc Battersea.

Mariage morganatique

Londres, 25.—Après de longues négociations, le Czar a consenti au mariage morganatique du duc George de Mecklembourg Strelitz avec Mlle Athalie Wouharisky que l'empereur a créé comtesse Curloff. La cérémonie a eu lieu dans la chapelle privée du château d'Anitchkoff. L'empereur, l'impératrice et plusieurs membres de la famille royale étaient présents.

Une nouvelle maladie

Rome, 25.—Quelques cas de grippe en Italie ont été suivis d'une maladie nouvelle que les italiens appellent "la nouva". A Reggio, un homme nommé Emilio, qui souffrait de la grippe depuis plusieurs jours vient d'être atteint d'un sommeil léthargique. Les médecins ont vainement essayé de tous les moyens pour le réveiller. Pour l'empêcher de mourir on lui injecte dans l'estomac des aliments liquides.

Près de Pavie, une fille, qui était atteinte de la grippe depuis deux jours, a été prise d'un sommeil irrésistible et à cette heure elle ne donne plus aucun signe extérieur de vie. Son cœur bat encore, mais très faiblement et d'une manière irrégulière. Il n'a pas été possible de la réveiller. Les docteurs italiens étudient cette nouvelle maladie avec le plus vif intérêt.

Echos & Nouvelles

Pour l'asile

Une femme nommée Michaud, de Lévis, a été conduite mardi midi à l'asile de Beauport.

Rien n'égale la Salsepareille d'Ayer pour purifier le sang. C'est la médecine du printemps.

De retour d'Europe

Le révérend M. Narcisse Levêque, Lafrance, curé de Matane, comté de Rimouski, est arrivé d'Europe hier, par le steamer *Caspian*, de la ligne Allan, après un voyage de cinq mois. Il a visité plusieurs des principales villes, telles que Paris, Lyon, Rouen, Amiens, Rome et plusieurs autres.

Les furoncles, plaies et ulcères indiquent un sang vicié. La Salsepareille d'Ayer expulse toute humeur malsaine du printemps.

Notes religieuses

Samedi prochain à six heures, Son Eminence le cardinal Taschereau fera des ordinations à la Basilique. MM. les abbés Etienne Cloutier, Téléphone Soucy et Bruno Leclerc recevront l'ordre de la prêtrise.

Les nouveaux prêtres seront probablement envoyés de suite dans le ministère.

Les Quarante-Heures s'ouvriront mardi prochain à 9 heures dans la chapelle de la congrégation du Petit Séminaire.

Ouvrages d'occasion

Nous tenons à la disposition de la première demande qui en sera faite 50 volumes reliés bien conservés ; d'ouvrages parfaitement conditionnés pour une bibliothèque paroissiale, aussi 25 vols. à 25 cts. Nous adresserons à ceux qui en feront la demande une liste complète de ces livres.

Librairie Montmorency Laval.
PRUNEAU et KIROGAC,
28, rue de la Fabrique.

Vol audacieux

Mardi après-midi, un individu du Saint Montmorency passait sur la rue du Pont près du magasin de MM. Bouchard et Breton. Voyant plusieurs pièces de ruban installées à la porte, il mit la main sur une de couleur jaune et s'enfuit dans la direction de la rue St-Joseph.

Un des commis ayant eu connaissance de l'affaire et sortit du magasin en appelant la police. Ceci eut un effet magique sur les nerfs du citoyen ; il revint sur ses pas, entra au magasin et demanda à changer son ruban jaune pour du ruban noir. On comprend sa déconiture quand on lui arracha le tout des mains. Après avoir reçu une bonne leçon, il se retira tout honteux de sa mauvaise action.

Le meurtrier Dubois

Le meurtrier de Saint-Alban est arrivé en cette ville hier après-midi à 2 h. 30 accompagné du grand connétable Gale, et du constable Patry.

A son départ de la gare de Lachetrotière, il y avait au moins 200 personnes qui attendaient, et à toutes les stations de Lachetrotière à Québec, il y avait foule pour voir le prisonnier. En arrivant à Québec il y avait au moins 1500 personnes à la gare. Le grand connétable a eu beaucoup de misère à se frayer un chemin et il a fallu passer avec son prisonnier en arrière de la gare où il a pris une voiture et se rendit immédiatement à la prison où le livra Dubois entre les mains de M. McLaren, le geôlier.

En voyant la foule à la gare, Dubois avait l'air effrayé ; mais lorsqu'il eut quitté la foule il sembla être plus à son aise. Le meurtrier restera en prison jusqu'à...

qu'au terme criminel du mois d'avril. Le coroner et les médecins sont revenus par le même convoi.

Onguent et Pilules d'Holloway

Abcès, Erysipèle, Hémorroïdes
Un succès invariable attend tous ceux qui traitent ces maladies suivant les simples directions imprimées enveloppant chaque pot et chaque boîte. Elles sont inappréciables pour les jeunes et les timides, dont la timidité compromet la vie. Quoique locales en apparence, les maladies de cette nature sont essentiellement des maladies du sang, mais un peu d'attention, une persévérance modérée, et une dépense insignifiante rendront les moins confiants disposés à se guérir sans faire connaître leurs infirmités secrètes. L'Onguent enraye l'inflammation locale et adoucit les douleurs lancinantes. Ces directions indiquent clairement quand et comment on doit prendre les Pilules d'Holloway, afin que leurs propriétés purificatrices et régulatrices puissent servir à renforcer la constitution.

Changements ecclésiastiques

Par décision de S. E. le cardinal Taschereau, M. l'abbé Pouliot est transféré de Ste-Perpette à St-Agapt ; M. l'abbé C. Leclerc, du vicariat de Fraserville à la cure de St-Aubert ; M. l'abbé M. Bernard est nommé vicaire à St-Paschal ; M. l'abbé S. Richard à la Pointe-aux-Trembles ; l'abbé Garon à St-Basile ; M. l'abbé Picher à St-Romuald.

Avis aux mères

Le "syrop calmant de Mme Winslow" devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt-cinq cents la bouteille.

Quebec, 9 mai 1889.

Traverse d'un détroit

A une assemblée publique tenue à Summerside, l'autre soir, on a passé une résolution demandant au gouvernement fédéral de ne pas renouveler la subvention à la navigation à vapeur de l'île du Prince-Edouard à moins que la dite compagnie ne se pourvoie de meilleurs steamers et que le service entre Summerside et la Pointe-du-Chêne soit plus efficace.

SCROFULES.

Les Scrofules ou toutes les maladies scrofuleuses, telles que Glandes, Plaies, Erysipèles, Eczéma, Psoriasis, Impétigo, Tumeurs, Charbons, Ulcères, Gones, et Eruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus sûr pour purifier le sang. Elle dissout les scrofules, et toutes les impuretés du sang, et les évacue par les reins, les intestins, et par la sueur. Elle est recommandée par les médecins les plus éminents, et par les personnes qui ont souffert de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcers Scrofuleux.
"Il y a quelques mois, j'étais atteint d'ulcers scrofuleux aux jambes. Ils étaient énormes et douloureux, et les plaies dégageaient des quantités de matières purulentes. L'emploi de la Salsepareille d'Ayer m'a permis de guérir ces ulcers, et de me débarrasser de ces tourments. En dernier ressort, j'ai recouru à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat a été tout ce que je pouvais désirer. Mes ulcers ont disparu, et mon sang s'est grandement amélioré. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait."

MRS. ANNE O. "Ayer"
148 Sullivan St., New York, 27 June, 1882.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brien.

Marché de Québec

Volailles		
Québec, 26 février 1890.		
Volailles par couple	0 50	1 00
Volailles par couple	0 50	1 00
Volailles par couple	0 50	1 00
Volailles par couple	0 50	1 00
Volailles par couple	0 50	1 00

Provisions, Etc., Etc.

Québec, 26 février 1890.		
Farine de blé par sac	0 20	0 22
Farine de blé par sac	0 14	0 14
Farine de blé par sac	0 14	0 14
Farine de blé par sac	0 14	0 14
Farine de blé par sac	0 14	0 14

Poissons.

Québec, 26 février 1890.		
Salmon No 1, par lb.	18 00	18 50
Salmon No 2, par lb.	10 00	10 10
Salmon No 3, par lb.	5 50	6 00
Salmon No 4, par lb.	12 00	13 00
Salmon No 5, par lb.	6 25	6 70

Marché au Cuir

Québec, 26 février 1890.		
Cuir espagnol à semelle, n. 1, par	20 23	0 24
Cuir espagnol à semelle, n. 2, par	0 21	0 22
Cuir espagnol à semelle, n. 3, par	0 25	0 26
Cuir espagnol à semelle, n. 4, par	0 27	0 30
Cuir espagnol à semelle, n. 5, par	0 35	0 40

DECES

Mardi, le 26 courant, Barthélemy Pouliot, 68 ans, ex-représentant du comté de l'Isle aux Comptes.



PILULES DE BRISTOL
UN REMÈDE INFAILLIBLE
contre les
MALADIES DU FOIE
et les Affections des
REINS ou de l'ESTOMAC.

A vendre

A des conditions très faciles une magnifique propriété voisine de l'église de Saint-André de Kamouraska, ci-devant occupée par les RR. SS. de la Charité. Cette propriété a une superficie de quarante deux arpents, depuis le Fleuve Saint-Laurent, sur six arpents et quatre perches de large, avec une grande et belle maison, granges, étables, hangar, fournil, remise, etc., etc.

GURVAIN & HUDON
IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET
DES ETATS-UNIS.

Aussi : Instruments de fabriques
canadiennes,
HEINTZMAN & CIE,
W.M. BELL & CIE,
MASON & FISCH,
DOMINION & CIE, Etc.

ORGUES ET HARMONIUMS
WILLIAM BELL & CIE,
DOMINION & CIE,
THOMAS & CIE,
SCHIEDMAYER, Etc., Etc.

Les dernières publications musicales
reçues chaque semaine.
MACHINES A COUDRE :
New Williams, et Davis, à entraînement vertical.

Aussi :
COFFRES DE SURETE (Safes)
VITRINES (Show Cases)
19, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.
Téléphone : Boite 278
Québec, 16 janvier 1890—1 an

Cartes de Visites
On exécute dans nos ateliers l'impression
DE CARTES DE VISITE
ET TOUS AUTRES
OUVRAGES DE LUXE
QU'ON VOUDRA BIEN NOUS CONFIER

Dernière Edition

AVIS

Nous croyons utile d'avertir notre public et tous ceux qui peuvent avoir quelque chose à faire avec l'administration de cet établissement, qu'ils doivent adresser toutes communications touchant les abonnements, annonces, impressions etc., à M. Léger Brousseau, fils, qui remplace pour toutes ces fins son regretté père.

CONSEIL LEGISLATIF

Le gouvernement a presque subi une défaite hier au Conseil Législatif. Il s'agissait du bill des aliénés. L'hon. M. de LaBruère a proposé, en amendement, que la chambre se forme de nouveau en comité, avec instruction d'insérer à la fin de la quatrième clause les mots suivants : "tels arrangements ne lieront cependant la province qu'en autant qu'ils auront été approuvés par l'Assemblée législative à la session alors suivante."

La quatrième clause est celle qui permet au gouvernement de faire des arrangements avec les communautés dans les différentes localités de la province pour l'entretien des idiots de ces localités à \$50 par tête.

M. de la Bruère a cité à l'appui de sa prétention la clause suivante du fameux contrat MacKay : "Ce marché ne liera la province de Québec qu'en autant qu'il aura été approuvé par l'Assemblée législative à sa prochaine session."

L'hon. M. J. J. Ross a soutenu que les principes constitutionnels veulent que tout contrat passé par le gouvernement doit être soumis à l'approbation de l'Assemblée législative, qui a droit de savoir si un contrat est bon ou mauvais, et si les aliénés sont bien ou mal traités.

L'hon. M. Hearn s'est prononcé en faveur de l'amendement et a cité à l'appui de son opinion, le contrat Mackay. L'amendement est une garantie et le gouvernement n'a aucune raison de ne pas l'accepter.

L'objection soulevée par M. Archambault est d'une grande valeur, et l'on n'a apporté aucun argument contre l'amendement.

L'amendement est mis aux voix : Pour : Les honorables MM. Archambault, Bresse, Hearn, Dionne, Methot, Wood, J. J. Ross, Larue, Doriou, de La Bruère, Lavolette.—11.

Contre : Les honorables MM. Starnes, Garneau, D. A. Ross, Gilman, Cormier, Marsil, Ward, Bryson, Prevost, Larocheille, Sylvestre.—11.

Comme il y a égalité de voix, l'amendement est rejeté, et le projet de loi est définitivement adopté.

De vrais Diamants trouvés dans la rue Saint-Joseph, Québec
Des montres d'or solide, et de vrais diamants ont été trouvés au magasin No 112, rue St-Joseph, St-Roch, à l'ancien établissement Lamontagne. Toute l'affaire a été bâclée comme suit : La compagnie de marchands de thé, qui se sont popularisés au No 50, rue St-Jean, durant les quelques dernières semaines, ont envoyé au magasin de St-Roch un peu moins qu'une charge ordinaire de voiture, de vrais diamants, rubis, saphirs, perles, turquoises, améthystes, opales, des bijoux faits dans les plus beaux styles et dessins, des solitaires, anneaux, boucles d'oreilles, boutons de poignets, boutons de cols, et des épinglettes, montres d'or solide pour messieurs et dames, des meilleures montres américaines Waltham et Elgin. Les mouvements sont posés sur des bijoux et elle tiennent bien le temps. A part cela plusieurs autres articles de moindre valeur, mais trop longs à énumérer. Tout le monde qui achète une montre de la

pour \$1 est certain de recevoir un prix qui y est renfermé avec le thé.
Le thé seul vaut la piastre—n'en parlons donc pas—et comme question de fait, toute personne ne reçoit pas un prix de valeur, mais chacun reçoit quelque chose. Rappelez-vous que ce système d'avis sera discontinué, le ou vers le 2 mars; aussi donc, venez pendant que vous pouvez. Qui sait si vous ne deviendrez pas l'heureux acquéreur d'un prix de \$50 ou \$100 comptant, ou d'un diamant ou d'une montre d'or. Essayez.

Le concert du 3 mars

Mademoiselle Howe, dont tous les journaux, en ce moment, annoncent la prochaine apparition sur la scène, à Québec, comme cantatrice, est américaine. Elle naquit à Wolfboro, N. H., en 1860. A l'âge de huit ans, ses aptitudes pour la musique se révélèrent déjà d'une façon surprenante. Elle ne commença toutefois à chanter en public que plus tard, en cela suivant les sages avis de ses maîtres. A son début, et dépassant à peine 15 ans, elle chanta avec un succès d'enthousiasme cette brillante polonoise de "Mignon", devant un difficile et vaste auditoire. Des propositions lui furent immédiatement faites de tous côtés pour l'engager à chanter ailleurs.

Ce ne fut que dans l'automne de 1879 qu'elle entreprit une tournée dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Au printemps de 1880, elle alla à New-York, prendre part à un concert fut et de suite retenue comme premier soprano au "music committee of Plymouth church." Sa résolution ensuite de reprendre la carrière d'artiste. En 1881, causa des regrets universels à Plymouth church qui perdait en elle une cantatrice préférée. En octobre 1882, elle contracta un engagement avec P. S. Gilmore pour une nouvelle visite de la Nouvelle-Angleterre. Cette tournée fut pour elle une occasion de succès extrêmement brillants et sa renommée devint universelle. C'est l'année suivante que Québec l'entendit et confirma la critique étrangère sur le mérite transcendant de cette originale artiste. Nous croyons qu'elle n'a pas de supérieure sur ce continent, si même elle a des égales. Après l'avoir entendue chanter les "Variations," si difficiles de Roch, à l'Académie de musique de Boston, un critique éminent, le col. Maple, exprima le sentiment que, de plus, "She was the only american singer he had heard who could sing the part of the Queen of Night in 'The Magic Flute'."

DIAMANTS VERITABLES

MONTRES D'OR SOLIDES

La Compagnie des Marchands de Thé a ouvert une succursale au No 56, rue St-Jean, Haute-Ville, et une autre au No 112, rue St-Joseph, St-Roch. Leurs théés sont mis dans des canistres en papier. Chaque canistre contient un souveleur, tels que montres de dames et de messieurs en or solide, mouvement américain, des bijoux avec purs diamants, émeraudes, perles, saphyres, turquoises, etc., montés en or solide. Après 30 jours, le même thé sera vendu d'après son mérite, en même quantité et qualité, au même prix, mais moins tous les bijoux.

Voici quelques personnes qui ont trouvé quelque chose dans les boîtes de thé qu'elles ont achetées au No 56, rue St-Jean :
Hon. C. E. Gagnon, Secrétaire Provincial, a envoyé un ordre pour une boîte de thé et a eu un jone d'or avec pur diamant rubis et saphir. Wm. Lamouth, secrétaire privé de l'hon. D. A. Ross, a acheté une boîte de thé pour une piastre et a eu un diamant pur monté en or solide. F. Ranford, marchand de St-Romuald, a envoyé par la malle un ordre collectif de \$20 pour 27 boîtes, et dans une il a trouvé \$100 en argent, dans une autre une paire de boucles d'oreilles en or montées avec véritable solitaires, et dans une troisième il a trouvé une montre de chasse en argent, mouvement américain. J. H. Gignac, conseiller municipal, a trouvé dans sa boîte un diamant pur monté en or. C. W. Bernard, commis, rue St-Jean, a trouvé une montre en or solide, mouvement Waltham, Marie Leggaré, couturière, résidant au faubourg St-Jean, a donné un ordre collectif de \$10 pour 13 boîtes et a eu dans une \$30 et dans une autre elle a trouvée une épinglette avec perle émeraude. E. Irvin, sur le Cap, a acheté une boîte de thé et a eu un pur diamant monté en or. Chs. Rodgers, serrurier, Sherbrooke, a envoyé un ordre par la malle de \$10 pour 13 boîtes de thé, dans une il a trouvé \$100 comptant, et dans une autre une montre américaine en or solide, stem wind et remontoir, montée pierres. Dans 43 autres boîtes il a été trouvé des articles de valeur, tels que montres en or solide, purs diamants et autres pierres précieuses pour des clubs qui ont envoyé des ordres par la malle et l'express, de toutes les parties de la Province de Québec.

Gustave Grenier, Greffier du Conseil Exécutif, a envoyé un ordre pour une boîte de thé et l'on vint, il a trouvé un jone avec pur diamant rubis et saphir. Louis Brent, fermier de Fox River, a envoyé par la malle un ordre collectif de \$20 pour 27 canistres de thé, dans l'une il a trouvé \$100 comptant, et dans une autre une montre de dame stem wind, en or solide. Joseph Dumont, secrétaire privé du secrétaire provincial, a payé une piastre pour un canistre et a eu un pur diamant solitaire monté en or. Rév. Lessard, curé de St-Romuald, a trouvé une montre en or dans son thé. Jos. Bigoutte, commerçant de chevrons, a aussi trouvé un pur diamant monté en or solide dans sa boîte de thé. Mme E. T. D. Chambers, 74 Grande Allée, a trouvé une montre d'or. D. Brandon, employé de chemin de fer, a envoyé un ordre de \$10 pour 13 canistres, dans l'une il a trouvé une montre en or, stem wind, Waltham, et dans une autre \$20 comptant. En outre, 32 articles constants en montre d'or, turquoises, perles, émeraudes, pierres précieuses montées en or solide, ont été envoyées dans toutes les parties de la province par la malle et par l'express.

M. G. Burns, rue Champlain, \$100, Révérend M. Patry, 18 rue St-Denis, un diamant monté sur or, D. C. Carney aiguilleur, Rivière-du-Loup, \$50 dans une boîte et une montre d'argent dans une autre, J. B. Blanchet, avocat, 48, rue Ste-Genève, un diamant, Edouard Gariépy, maire au Château-Richer, une montre en or, Chs. Blodau, St-Joseph de Lauzon, un véritable diamant monté sur set en or solide, A. Turcotte, commis, rue St-Joseph, St-Roch, une montre d'or. Trente-six autres objets de valeur ont été trouvés par des personnes venant de partout, de Montréal, Trois-Rivières, Lévis, Rivière-du-Loup, Rimouski, enfin de toutes les parties de la Province.
J. A. Laforce, cordonnier, St-Roch, a envoyé un ordre collectif de \$20 pour 27 boîtes de thé, dans l'une il a trouvé \$100 comptant, et dans une autre une montre de chasse en argent solide, mouvements américain, John Kennedy, marchand de bois, Saul M. Moncey, a acheté du thé et a trouvé une montre de chasse stem wind en or solide, J. C. Brochu, de St-Adrien, a envoyé un ordre par la malle et a trouvé un pur diamant monté en or solide, Josephine, dans l'ordre, a envoyé \$10 pour 13 canistres, dans l'une elle a trouvé \$20 comptant, et dans une autre une montre de chasse pour monsieur, stem wind, mouvement américain. H. Boulet, boucher, marché Berthelot, a payé une piastre pour une boîte et a trouvé un pur diamant

monté en or solide. H. Borland, commis, rue St-Pierre, montre américaine en or solide, stem wind pour homme. Emile Côté, Cap Chat, Gaspé, a envoyé un ordre pour du thé et a trouvé un pur diamant monté en or solide; et 36 autres articles de valeur, consistant en montres d'or, purs diamants, perles, opales, émeraudes, etc., montés en or solide, ont été envoyés par la malle et l'express dans toutes les parties de la province de Québec.
Wm. Triggert, gérant du cimetière Mount Hermon, Bergrerville, a trouvé dans sa boîte une montre de chasse en or solide, stem wind et remontoir, Joseph Richards, maître de pension, Sherbrooke, a envoyé par la malle \$20 pour 27 boîtes, dans l'une il a trouvé \$50 comptant, et dans une autre \$20, et dans une troisième une épinglette à cravate en or solide montée avec une perle véritable et une turquoise. M. Taschereau, avocat, 15 rue Buade, a aussi trouvé dans sa boîte de thé un pur diamant monté en or solide. Dlle Florence Eno a aussi eu un pur diamant monté en or solide. T. Connell, de Diamona Harbor, a trouvé une montre Waltham en or solide, stem wind et toute ouvrage, pour laquelle il a payé une piastre. Joseph Pineau, de J. Pineau & Co, du Bic, a envoyé un ordre par la malle, et en outre son thé, a eu un pur diamant monté en or solide. M. Thomas Levalle, propr. du Chien d'Or, 8 rue Buade, a trouvé un pur diamant monté en or solide. Dlle Perrin, des casernes de la Cavalerie, a acheté pour \$1 une boîte de thé et en l'ouvrant a trouvé un pur diamant monté en or solide. Et autres articles de valeur, tels que montres d'or, purs diamants, perles, turquoises, opales, etc., ont été expédiés dans toutes les parties de la province de Québec.
Dr G. Larocque, sergent d'armes de l'Assemblée législative, a acheté une boîte de thé pour une piastre et a eu un diamant pur monté en or solide, en outre de son thé; Joseph Ferrand, cultivateur de St-Romuald, a envoyé un ordre collectif de \$20 pour 27 boîtes, et dans une il a trouvé \$50 en argent, dans une autre un jone avec pur diamant et turquoise, et dans une troisième une montre de chasse en or solide, stem wind et remontoir, sur des pierres; madame Juge Plamondon, d'Antabaska, a envoyé par la malle un ordre pour une boîte de thé et a eu un diamant pur monté en or; H. B. Pope, du bureau du Télégraphe, a trouvé une montre en or solide, stem wind et remontoir; Albert Lussier, M. P., a eu une montre américaine en or solide, stem wind et montée sur des perles; Dr DeGrosbois, M. P., a aussi trouvé un pur diamant solitaire monté en or solide; madame John Gilmore, d'Ottawa, actuellement à Hôtel St-Louis, a trouvé un pur diamant dans son thé; Antoine Carrier, Pointe-Lévis, a envoyé un ordre par la malle et a eu un pur diamant monté en or; Dlle Shephard, 12 rue la Fabrique, a trouvé un pur diamant monté en or solide. Les Moutins Nantais, marchands du Lac Mégantic, a envoyé par la malle un ordre de \$10 pour 13 boîtes et a eu un pur diamant monté en or solide. 27 autres ordres ont été remplis par mail et express, en outre du thé, des articles de valeur, tels que des montres d'or, perles, émeraudes, etc., montés en or solide.

Les ordres envoyés par la malle, accompagnés d'argent ou d'un mandat sur la poste à de toutes les parties du Canada seront promptement exécutés. Formez vous en club Les personnes formant un club de \$10 ou de 20 obtiennent toujours un souvenir de valeur. 1 canistre, \$1; six canistres, \$5; treize canistres, \$10; et vingt-sept canistres, \$20.
Adressez à la MERCHANTS TEA CO, No 56, rue St-Jean, Québec, ou au No 112, rue St-Joseph, St-Roch, Magasin ouvert de 8 h. A. M. à 9 P. M. Envoyez votre ordre.

Québec, 31 janvier 1890—2m 13

LA VIGUEUR DES CHEVEUX

Ayer's Hair Vigor.
rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou blâs, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur éblouissante, ainsi qu'on le desire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blancs ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.
Elle arrête la chute des cheveux, stimule et rend la vigueur aux cheveux faibles et malades. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de Toilette pour Dames, la Vigueur des Cheveux est sans pareille. Elle contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. P. B. BRECHER écrit de Kirby, O. 2 Juillet, 1889 : "L'automne dernier mes cheveux commencent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la Vigueur des Cheveux d'AYER, et avant que le premier flacon fut bûché, les cheveux repirent, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."
J. W. BOWEN, Propriétaire du McArthur (Ore) Equiper, dit : "La Vigueur des Cheveux d'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La Vigueur est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBANKS, le chef de la célèbre famille Fairbank, Vocaliste Ecosais, écrit de Boston, Mass., 6 Fevrier, 1889 : "Depuis que mes cheveux ont commencé à tomber, j'ai eu recours à la Vigueur des Cheveux d'AYER, et j'ai ainsi pu conserver ma chevelure. C'est une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

Mme G. A. PRESCOTT, écrivant de Elm Street, No. 25, Charleston, Mass., 14 Avril 1889, dit : "Il y a deux ans environ je perdais la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la Vigueur arrêta la chute, activa la nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux doux et soyeux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La Vigueur est aussi un remède sûr pour la teigne."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la Vigueur des Cheveux d'AYER. Un simple échantillon convaincra les incrédules.

PRÉPARÉ PAR
J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les Droguistes.

BEHAN BROS.

LINGERIE
A BON MARCHÉ
COTON blanc et jaune.
COTON à draps et à oreillers.
TOILE à nappes.
SERVIETTES et toile à serviettes.
COUVREPIEDS, toiles à rouleaux,
et un assortiment complet de
Lingerie en general
A DES
PRIX Extrêmement AS!
Behan Bros

LA COMPAGNIE CHINIC

QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de clous et de Moulanges et Marchands de Fer
FOURNISSEURS ORDINAIRES DES FABRIQUES
ET DES
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL.

L'PROPRIETAIRES DES MAISONS SUIVANTES :

CLOUTERIE VENTADOUR Beauport
FABRIQUE DE MOULANGES rue de la Chavelle, St-Roch
ENTREPOT DE GROSSE QUINCAILLERIE ET DE CHARRONNAGE rue des Sœurs, Basse-Ville
BUREAUX ET MAISON DE VENTE pied de la cote de la Montagne

Stock universel et complet, Marchandises de qualité supérieure. PRIX SANS PRECEDENTS A QUEBEC! Téléphone: 48. Québec, 30 avril 1889—1an. 980

FRECHON & CIE

1645, Rue Notre-Dame
Montréal
FABRICANTS
D'ORNEMENTS D'EGLISES
ET DE
STATUES RELIGIEUSES!!!

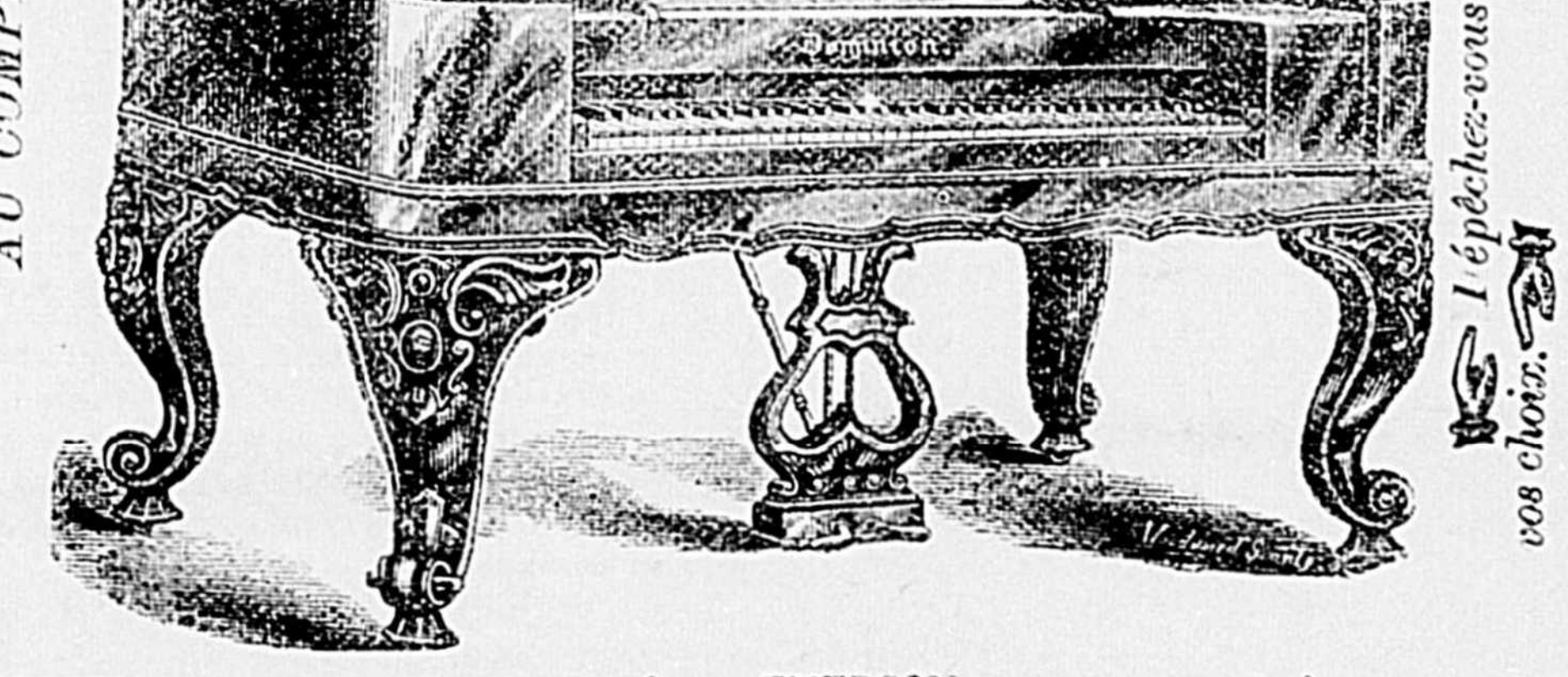
Vases sacrés—Garnitures d'autel—Lustres à cristaux—Chasubleries—Soiries—Linges d'églises
Nouvelles importations de Merinos, Say et Coton à tablier pour communautés religieuses!!!

Soutanes faites sur mesures
...VINS DE MESSE...CIERGES ET HUILE D'OLIVE...
Une Spécialité

Québec, 1er mai 1889—1an

PIANOS D'OCCASION

PRIS EN ECHANGE POUR DES PIANOS
HAZELTON, FISCHER ET DOMINION



HAZELTON	carré	\$375	EMERSON	do	250
KRANICH & BACH	do	350	NEW-YORK & B	do	250
STEINWAY	do	375	JEWETT	do	175
do	do	300	LEICHTER	do	205
do	do	250	LEICHTER	do	180
CHICKERING	do	350	VOSE	do	215
do	do	300	STODART	do	90
do	carré	325	MARSHALL	do	190
do	do	275	PIERSONS	do	220
do	do	175	MEAD	do	70
DOMINION	do	125	SCHUBERT	do	200
WEBER	do	275	SCHUBERT & LUDOLF	do	70
do	do	175	NUNS & CLARK	do	160
HOOD	do	225	NUNS	do	160
do	do	100	LAURENT & LAFORCE	do	140

Parmi ces Pianos, il y en a qui sont aussi beaux et aussi bons que des nufs, et il serait difficile de s'apercevoir qu'il ne le sont pas.

TERMES FACILES : On peut acheter ces instruments payables de \$5 à \$10 par mois ou de \$15 à \$30 par quartier.

L. E. N. PRATTE, 1676, rue Notre-Dame, Montreal. Québec, 23 janvier 1890—août 1889—1an 31ps. 1024

En vente

LA REGLE
— DU —
CALENDRIER
— DE —
TIERS-ORDRE
— DE —
ST-FRANCOIS
— DE —
SA SAINTETE LEON XIII
PAR LE
Rev. P. FREDERIC
Volume de 650 pages—Prix : 40 cts
Chez J. A. LANGLAIS, ST-ROCH.
Québec, 25 janvier 1889—

